



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 105939

## Texte de la question

M. Dominique Caillaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes et les souhaits exprimés par les responsables des centres de soins infirmiers. En effet, eu égard aux éléments d'information portés à sa connaissance, bien que ces personnels de santé aient vu leurs rémunérations augmentées depuis quatre ans, le prix de l'acte pratiqué à domicile n'a été l'objet d'aucune augmentation. Aussi les intéressés souhaiteraient notamment que le prix de l'acte soit revalorisé, que soit dégagé une subvention exceptionnelle pour permettre à ces centres de faire face à leurs frais de déplacement et un meilleur accès à la formation professionnelle tout au long de la vie. Il le remercie de lui indiquer les intentions du Gouvernement à ce sujet.

## Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Caillaud](#)

**Circonscription :** Vendée (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 105939

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 3 octobre 2006, page 10263